

devant eux. Notre amitié leur est acquise.

Il est un sujet douloureux que j'aurais voulu éviter, mais ce serait manquer du sens des réalités que de le faire. Je veux parler de la grave friction qui s'est produite entre l'Inde et le Pakistan au sujet de certains territoires, ainsi que des terribles émeutes communales qui ont troublé les deux pays. En plus de l'intérêt que nous avons, pour des motifs humanitaires, à voir régner la paix et l'ordre dans ce demi-continent, il y a toujours le danger que d'autres cherchent à pêcher en eau trouble. Du point de vue géographique, l'Inde et le Pakistan se trouvent à la frontière du monde libre. La liberté de ces populations se rattache en quelque sorte à celle d'autres peuples jaloux de leur indépendance.

Le Conseil de sécurité adoptait récemment un vœu formulant une ligne de conduite qui permettrait de résoudre le différend relatif au Cachemire. Le représentant du Canada au Conseil de sécurité a collaboré à la préparation de cette résolution et s'est uni au groupe de membres au nom desquels la résolution définitive a été présentée au Conseil en vue de son adoption. Les positions adoptées par l'Inde et le Pakistan étaient si divergentes qu'en dépit d'efforts répétés il était impossible de formuler un vœu acceptable aux deux parties. Les membres du Conseil qui ont préparé la résolution ont donc cherché à proposer un règlement qui protégerait à la fois les intérêts essentiels de l'Inde, du Pakistan et aussi du Cachemire. En votant à ce sujet, la délégation du Canada n'entendait pas formuler un jugement sur les circonstances qui ont donné lieu à la situation existant actuellement au Cachemire; elle voulait simplement aider à formuler un avis impartial sur la façon de procéder au règlement de la question de cette principauté. Nous sommes persuadés que nos amis de l'Inde et du Pakistan, même s'ils estiment que la résolution concernant le Cachemire ne répond pas pleinement à leurs vœux respectifs, attacheront néanmoins de l'importance à la procédure qu'elle propose en vue de résoudre les difficultés, et qu'ils comprendront et apprécieront l'attitude des Etats qui ont participé à la préparation de la résolution.

Un mot maintenant de nos relations avec notre voisin du sud

Le Canada et les Etats-Unis

Les relations du Canada avec les Etats-Unis restent fondées sur la franchise, l'amitié et le bon voisinage. Certes, nous avons une foule de problèmes en commun, surtout d'ordre financier, économique et de sécurité. De même, certaines contestations ont surgi dernièrement à propos d'incidents résultant d'une

ingérence, à l'égard de certaines questions de commerce et de transport,—que nous avons trouvée un peu arbitraire de la part de l'Administration des Etats-Unis. Mais, comprenant même si nous différons de nos parvenons toujours à régler nos divergences et à résoudre nos problèmes. La source des difficultés qui peuvent se produire entre nous et nos bons voisins, tient à la confiance flatteuse de leur part, même si elle est parfois quelque peu embarrassante, à nous considérer comme un des leurs, à tel point que, animés des meilleures intentions, nous oublions parfois que nous sommes aussi différents que toute autre nation en ce qui concerne la direction de nos affaires, si ce n'est peut-être aujourd'hui de n'importe quel pays qu'il dirige ses propres affaires.

Cependant, nous reconnaissons tous que dans un monde angoissé et dangereux, notre amitié et notre solidarité constituent un facteur important et solide à l'existence commune du Canada et des Etats-Unis et à la consolidation des relations entre nos deux pays. A l'égard de certaines questions importantes, nous pensons qu'il y a une tendance à agir de la même façon parce que nos deux peuples ont les mêmes idées, les mêmes aspirations et, fondamentalement, le même mode de vie. Nous nous redressons de la même façon quand ce mode d'existence est menacé. Sans tenir compte des autres éléments qui nous attirent l'un vers l'autre, cet élément suffirait à assurer entre nous une collaboration amicale.

Nous reconnaissons l'un et l'autre, je pense, notre interdépendance mutuelle du point de vue stratégique. Nos mesures de défense commune se fondent là-dessus. A cause de ces nouvelles armes et des nouvelles méthodes de guerre, la défense nationale ne suffit plus; la défense collective s'impose plus que jamais.

Les mesures de défense en collaboration adoptées entre des Etats voisins ne sont pas nécessairement incompatibles avec la défense collective au sens que lui donne la Charte des Nations Unies. Nos deux pays, en l'absence de circonstances exceptionnelles, ces mesures deviennent normales et nécessaires. Je puis assurer à la Chambre que nous n'enseignons aucun droit, ni au Canada ni à l'extérieur. Il n'y a aucune menace à la maîtrise des affaires qui touchent à la collaboration avec les Etats-Unis en vue de la défense commune des deux pays. Le gouvernement canadien sait l'inquiétude que pourrait naître parmi notre population à l'égard. Les Etats-Unis s'en rendent compte de même et la respectent. Ils acceptent volontiers, par exemple, le programme énoncé nettement dans la déclaration conjointe des deux Gouvernements, en date du 12